

Nos tarifs changent

à compter du 1er janvier 2022

Cher•e résident•e,

Nous vous informons que, conformément à une résolution du Comité d'Administration de la Société Philanthropique, le montant des redevances mensuelles augmentera de 0,42% à compter du

1er janvier 2022

Type de logement	Tarifs au 31/12/2021	Montant de l'augmentation	Nouveaux tarifs au 01/01/2022
Petite chambre	323 €	1 €	324 €
Chambre moyenne	374 €	2 €	376 €
Grande chambre	427 €	2 €	429 €
Chambre de passage (par nuitée)	51 €	1 €	52 €

Nous vous remercions de faire le nécessaire auprès de votre banque pour le réajustement du montant de vos virements mensuels automatiques.

La Direction

